

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

SUBSTANCE_ACTIVE	REGLEMENT_CE	DATE_REGLEMENT	RESIDU_MARQUEUR	ESPECE	DENREE	LMR	COMMENTAIRE
1-Méthyl-2-pyrrolidone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
2-Méthyl-2-phénoxy-propanoate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
2-Pyrrolidone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Utilisation par voie parentérale jusqu'à une concentration de 40 mg/kg bw
3,5-Diiodo L-tyrosine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
4-Hydroxybenzoate de propyle et son sel de sodium	2015/1080	03/07/15	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Uniquement comme conservateur
8-Hydroxyquinoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage topique sur les animaux nouveaux-nés
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Bovins	foie	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Bovins	graisse	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Ovins	foie	25 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Ovins	graisse	50 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Ovins	muscle	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Abamectine	37/2010	22/12/09	AVERMECTINE B1A	Ovins	rein	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Equidés	foie	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Equidés	graisse	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Equidés	muscle	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Equidés	rein	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Tous les ruminants	foie	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Tous les ruminants	graisse	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Tous les ruminants	muscle	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	NON APPLICABLE	Tous les ruminants	rein	aucune LMR requise	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	Somme de l'hydrocortisone et de ses esters, après hydrolyse alcaline, exprimée en hydrocortisone.	Equidés	lait	10 µg/kg	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acéponate d hydrocortisone	2016/1444	31/08/16	Somme de l'hydrocortisone et de ses esters, après hydrolyse alcaline, exprimée en hydrocortisone.	Tous les ruminants	lait	10 µg/kg	A usage intramammaire uniquement. Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait.
Acétate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acétate de desloréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Acétate de fertiréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Caprins	foie	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Caprins	graisse	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Caprins	lait	1 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Caprins	muscle	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Caprins	rein	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Ovins	foie	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Ovins	graisse	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Ovins	lait	1 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Ovins	muscle	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de flugestone	37/2010	22/12/09	ACETATE DE FLUGESTONE	Ovins	rein	0,5 µg/kg	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques
Acétate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acétate de triptoréline	200/2014	03/03/14	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Acétate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acétylcystéine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acétylméthionine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acétylsalicylate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.
Acide acétylsalicylique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.
Acide acétylsalicylique DL lysine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.
Acide aspartique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide borique et borates	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide chlorhydrique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Bovins	foie	200 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Bovins	lait	200 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Bovins	rein	400 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Porcins	foie	200 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Acide clavulanique	37/2010	22/12/09	ACIDE CLAVULANIQUE	Porcins	rein	400 µg/kg	
Acide clodronique, sel disodique	2015/1078	03/07/15	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Acide folique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide formique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide glutamique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide hyaluronique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Acide lactique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide L-tartarique et ses sels de sodium, potassium et calcium mono- et dibasique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Acide malique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Acide orotique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide oxalique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Abeille	non applicable	aucune LMR requise	
Acide oxolinique	37/2010	22/12/09	ACIDE OXOLINIQUE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine
Acide oxolinique	37/2010	22/12/09	ACIDE OXOLINIQUE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine
Acide oxolinique	37/2010	22/12/09	ACIDE OXOLINIQUE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine
Acide oxolinique	37/2010	22/12/09	ACIDE OXOLINIQUE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine
Acide peracétique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide propionique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide ribonucléique double brin homologue à l'acide ribonucléique viral qui code pour une partie de la protéine d'enveloppe et une partie de la région intergénique du virus israélien de la paralysie aiguë	489/2013	27/05/13	NON APPLICABLE	Abeille	miel	aucune LMR requise	
Acide salicylique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Acide thioctique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Acide tiludronique, sel disodique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage intraveineux uniquement.
Acide tiludronique, sel disodique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Volailles	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage parentéral uniquement et à l'usage des animaux pondteurs et reproducteurs.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Bovins	foie	400 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Bovins	lait	50 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Bovins	muscle	50 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Bovins	rein	100 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Porcins	foie	400 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Acide tolfénamique	37/2010	22/12/09	ACIDE TOLFENAMIQUE	Porcins	rein	100 µg/kg	
Acides alkyl benzène sulfoniques linéaires dont la longueur des chaînes alkyl va de C9 à C13 contenant moins de 2.5% de chaînes plus grandes que C13	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Acides alkyl benzène sulfoniques linéaires dont la longueur des chaînes alkyl va de C9 à C13 contenant moins de 2.5% de chaînes plus grandes que C13	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Acides humiques et leurs sels de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Additifs alimentaires (substances avec un nombre E valide autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement les substances autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine à l'exception des conservateurs énumérés à l'annexe III, partie C, de la directive 95/2/CE du Parlement européen et du Conseil
Adénosine et ses 5'-mono-, 5'-di- et 5'-triphosphates	37/2010	22/12/09	NOT APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Adonis vernalis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent
Aesculus hippocastanum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix.
Agnus castus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Ailanthus altissima	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Alanine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Alaréline	2017/1559	14/09/17	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE SULFOXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULPHONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULPHONE D'AMINO- 2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Tous les ruminants	foie	1000 µg/kg	
Albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE SULFOXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULPHONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULPHONE D'AMINO- 2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Tous les ruminants	graisse	100 µg/kg	
Albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE SULFOXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULPHONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULPHONE D'AMINO- 2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Tous les ruminants	lait	100 µg/kg	
Albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE SULFOXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULPHONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULPHONE D'AMINO- 2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Tous les ruminants	muscle	100 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE SULFOXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULPHONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULPHONE D'AMINO- 2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Tous les ruminants	rein	500 µg/kg	
Alcool benzylique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour un usage en tant qu'excipient.
Alcool céstéarylique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Alcools de laine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Alcoyle de diméthylbétaines de coco	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient.
Alfacalcidol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour des vaches parturientes
Alfaprostol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Alfaprostol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Alfaprostol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Lapins	non applicable	aucune LMR requise	
Alfaprostol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Allantoïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour un usage topique
Allium cepa	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Aloe vera gel et extrait des feuilles entières d'Aloevera	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Aloès, des Barbades (aloès ordinaire) et du Cap, leur extrait à sec standardisé et les préparations de celui-ci	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	foie	20 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	graisse	200 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	lait	20 µg/kg	Pour les LMR du lait, Les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	muscle	20 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	rein	20 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Ovins	foie	20 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Ovins	graisse	200 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Ovins	lait	20 µg/kg	Pour les LMR lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Ovins	muscle	20 µg/kg	
Alphacyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Ovins	rein	20 µg/kg	
Altrenogest	85/2012	01/02/12	ALTRENOGEST	Equidés	foie	4 µg/kg	Uniquement à des fins zootechniques et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE Only for zootechnical use and in accordance with the provisions of Directive 96/22/EC
Altrenogest	85/2012	01/02/12	ALTRENOGEST	Equidés	graisse	4 µg/kg	Uniquement à des fins zootechniques et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE Only for zootechnical use and in accordance with the provisions of Directive 96/22/EC
Altrenogest	85/2012	01/02/12	ALTRENOGEST	Porcins	foie	2 µg/kg	Uniquement à des fins zootechniques et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE Only for zootechnical use and in accordance with the provisions of Directive 96/22/EC
Altrenogest	85/2012	01/02/12	ALTRENOGEST	Porcins	graisse + peau	4 µg/kg	Uniquement à des fins zootechniques et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE Only for zootechnical use and in accordance with the provisions of Directive 96/22/EC
Amino-2-éthanol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Abeille	miel	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Bovins	foie	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Bovins	graisse	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Bovins	lait	10 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Bovins	rein	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Caprins	foie	100 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Caprins	graisse	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Caprins	lait	10 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Caprins	rein	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Ovins	foie	100 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Ovins	graisse	400 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Ovins	lait	10 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Ovins	rein	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Porcins	foie	200 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Porcins	graisse + peau	400 µg/kg	
Amitraze	37/2010	22/12/09	SOMME D'AMITRAZE ET DE TOUS LES METABOLITES CONTENANT LE RADICAL 2,4 DIMETHYLANILINE, EXPRIMEE EN AMITRAZE	Porcins	rein	200 µg/kg	
Amoxicilline	37/2010	22/12/09	AMOXICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Amoxicilline	37/2010	22/12/09	AMOXICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Amoxicilline	37/2010	22/12/09	AMOXICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	4 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Amoxicilline	37/2010	22/12/09	AMOXICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Amoxicilline	37/2010	22/12/09	AMOXICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Ampicilline	37/2010	22/12/09	AMPICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Ampicilline	37/2010	22/12/09	AMPICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Ampicilline	37/2010	22/12/09	AMPICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	4 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Ampicilline	37/2010	22/12/09	AMPICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Ampicilline	37/2010	22/12/09	AMPICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Amprolium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Volailles	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Angelicae radix aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Anisi aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Anisi stellati fructus, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Apocynum cannabinum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent. Uniquement à usage oral
Apramycine	37/2010	22/12/09	APRAMYCINE	Bovins	foie	10000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	APRAMYCINE	Bovins	graisse	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	APRAMYCINE	Bovins	muscle	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	APRAMYCINE	Bovins	rein	20000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Lapins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine
Apramycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Apramycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Poulet	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine
Aqua levici	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques
Arginine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Arnica montana (arnicae flos et arnicae planta tota)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Arnicae radix	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix
Artemisia abrotanum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Asparagine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Aspartate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Aspartate de magnésium	37/2010	22/12/09	AUCUNE LMR REQUISE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Aspartate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Atropa belladonna	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent.
Atropine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Lapins	foie	300 µg/kg	
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Lapins	graisse	100 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Lapins	muscle	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Lapins	rein	200 µg/kg	
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Porcins	foie	300 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Porcins	muscle	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Porcins	rein	200 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Volailles	foie	300 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Volailles	graisse + peau	100 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Volailles	muscle	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Avilamycine	37/2010	22/12/09	ACIDE DICHLORO ISOEVERNINIQUE	Volailles	rein	200 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Azagly-nafaréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Salmonidés	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les poissons produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Azaméthiphos	436/2012	23/05/12	NON APPLICABLE	Poissons	non applicable	aucune LMR requise	
Azapérone	37/2010	22/12/09	SOMME D'AZAPERONE ET AZAPEROL	Porcins	foie	100 µg/kg	
Azapérone	37/2010	22/12/09	SOMME D'AZAPERONE ET AZAPEROL	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Azapérone	37/2010	22/12/09	SOMME D'AZAPERONE ET AZAPEROL	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Azapérone	37/2010	22/12/09	SOMME D'AZAPERONE ET AZAPEROL	Porcins	rein	100 µg/kg	
Bacitracine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	pas de LMR requise pour toutes les denrées à l'exception du lait à n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire
Bacitracine	37/2010	22/12/09	SOMME DE BACITRACINE A, BACITRACINE B ET BACITRACINE C	Bovins	lait	100 µg/kg	
Bacitracine	37/2010	22/12/09	SOMME DE BACITRACINE A, BACITRACINE B ET BACITRACINE C	Lapins	foie	150 µg/kg	
Bacitracine	37/2010	22/12/09	SOMME DE BACITRACINE A, BACITRACINE B ET BACITRACINE C	Lapins	graisse	150 µg/kg	
Bacitracine	37/2010	22/12/09	SOMME DE BACITRACINE A, BACITRACINE B ET BACITRACINE C	Lapins	muscle	150 µg/kg	
Bacitracine	37/2010	22/12/09	SOMME DE BACITRACINE A, BACITRACINE B ET BACITRACINE C	Lapins	rein	150 µg/kg	
Balsamum peruvianum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	pour usage topique uniquement
Bambermycine	2020/42	17/01/20	NON APPLICABLE	Lapins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral.
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Bovins	foie	300 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Bovins	graisse	10 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Bovins	lait	30 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Bovins	rein	150 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Porcins	foie	50 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Porcins	graisse + peau	40 µg/kg	
Baquiloprím	37/2010	22/12/09	BAQUILOPRIM	Porcins	rein	50 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Beclométasone dipropionate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à des fins d'inhalation.
Bellis perennis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Benzocaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Salmonidés	non applicable	aucune LMR requise	
Benzocaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	à utiliser comme anesthésique uniquement
Benzyl p-hydroxybenzoate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Benzyl-4-hydroxybenzoate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Benzylpénicilline	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Benzylpénicilline	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Benzylpénicilline	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	4 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Benzylpénicilline	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles ". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine
Benzylpénicilline	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Bétaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Bovins	foie	2 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Bovins	lait	0,3 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Bovins	muscle	0,75 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Bovins	rein	0,75 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Porcins	foie	2 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Porcins	muscle	0,75 µg/kg	
Bétaméthasone	37/2010	22/12/09	BETAMETHASONE	Porcins	rein	0,75 µg/kg	
Biotine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Bismuth sous-carbonate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Bismuth sous-gallate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Bismuth sous-nitrate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	pour usage intramammaire uniquement
Bismuth sous-nitrate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Bismuth sous-salicylate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Bituminosulfonates, sels d'ammonium et de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Boldo folium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Boroformiate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Borogluconate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Bromélaïne	2017/1558	14/09/17	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Bromhexine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Bromhexine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Bromhexine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Volailles	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Bromure de butylscopolamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Bromure, sel de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Bromure, sel de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Bronopol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Poissons	non applicable	aucune LMR requise	
Brotizolam	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage thérapeutique uniquement
Bupivacaine	2020/1685	12/11/20	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	A utiliser uniquement chez les veaux âgés de 2 mois au plus. A usage cutané et épilésionnel uniquement.
Bupivacaine	2020/1685	12/11/20	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	A utiliser uniquement chez les porcelets âgés de 7 jours au plus. A usage cutané et épilésionnel uniquement.
Buséréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Butafosfan	20/2014	10/01/14	Non applicable	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Butyl 4-hydroxybenzoate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Butyl-4-hydroxybenzoate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cabergoline	677/2014	19/06/14	CABERGOLINE	Bovins	foie	0,25 µg/kg	
Cabergoline	677/2014	19/06/14	CABERGOLINE	Bovins	graisse	0,10 µg/kg	
Cabergoline	677/2014	19/06/14	CABERGOLINE	Bovins	lait	0,10 µg/kg	
Cabergoline	677/2014	19/06/14	CABERGOLINE	Bovins	muscle	0,15 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Cabergoline	677/2014	19/06/14	CABERGOLINE	Bovins	rein	0,50 µg/kg	
Caféine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Calendula officinalis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix. Si usage topique homéopathique, couvert par Calendulae flos
Calendulae flos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Pour usage topique uniquement
Camphora	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent.
Camphre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	usage externe uniquement
Capsici fructus acer	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Bovins	foie	15 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Bovins	graisse	5 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Bovins	lait	1 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Bovins	muscle	5 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Bovins	rein	15 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Porcins	foie	25 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Porcins	graisse + peau	5 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Porcins	muscle	5 µg/kg	
Carazolol	37/2010	22/12/09	CARAZOLOL	Porcins	rein	25 µg/kg	
Carbasalate calcique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Carbocétine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carbonate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carbonate de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carbonate de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carbonate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carbonate de manganèse	1057/201	29/10/13	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cardiospermum halicacabum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Carlinae radix	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Carnitine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Carprofène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	lait	aucune LMR requise	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Bovins	foie	1000 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Bovins	graisse	1000 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Bovins	muscle	500 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Bovins	rein	1000 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Equidés	foie	1000 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Equidés	graisse	1000 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Equidés	muscle	500 µg/kg	
Carprofène	37/2010	22/12/09	SOMME DU CARPROFÈNE ET DU GLUCURONIDE DE CARPROFÈNE CONJUGUÉS	Equidés	rein	1000 µg/kg	
Carvi aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Caryophylli aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Céfacétrile	37/2010	22/12/09	CEFACETRILE	Bovins	lait	125 µg/kg	pour usage intramammaire uniquement
Céfacétrile	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	foie	aucune LMR requise	pour usage intramammaire uniquement
Céfacétrile	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	graisse	aucune LMR requise	pour usage intramammaire uniquement
Céfacétrile	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	muscle	aucune LMR requise	pour usage intramammaire uniquement
Céfacétrile	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	rein	aucune LMR requise	pour usage intramammaire uniquement
Céfalexine	37/2010	22/12/09	CEFALEXINE	Bovins	foie	200 µg/kg	
Céfalexine	37/2010	22/12/09	CEFALEXINE	Bovins	graisse	200 µg/kg	
Céfalexine	37/2010	22/12/09	CEFALEXINE	Bovins	lait	100 µg/kg	
Céfalexine	37/2010	22/12/09	CEFALEXINE	Bovins	muscle	200 µg/kg	
Céfalexine	37/2010	22/12/09	CEFALEXINE	Bovins	rein	1000 µg/kg	
Céfalonium	37/2010	22/12/09	CEFALONIUM	Bovins	lait	20 µg/kg	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmique
Céfalonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	foie	aucune LMR requise	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmique
Céfalonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	graisse	aucune LMR requise	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmique
Céfalonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	muscle	aucune LMR requise	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmique
Céfalonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	rein	aucune LMR requise	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmique
Céfapirine	37/2010	22/12/09	SOMME DE CEFAPIRINE ET DE DESACETYLCEFAPIRINE	Bovins	graisse	50 µg/kg	
Céfapirine	37/2010	22/12/09	SOMME DE CEFAPIRINE ET DE DESACETYLCEFAPIRINE	Bovins	lait	60 µg/kg	
Céfapirine	37/2010	22/12/09	SOMME DE CEFAPIRINE ET DE DESACETYLCEFAPIRINE	Bovins	muscle	50 µg/kg	
Céfapirine	37/2010	22/12/09	SOMME DE CEFAPIRINE ET DE DESACETYLCEFAPIRINE	Bovins	rein	100 µg/kg	
Céfazoline	37/2010	22/12/09	CEFAZOLINE	Bovins	lait	50 µg/kg	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	CEFAZOLINE	Caprins	lait	50 µg/kg	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	CEFAZOLINE	Ovins	lait	50 µg/kg	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	foie	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	graisse	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	muscle	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	rein	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	foie	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	graisse	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	muscle	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	rein	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	foie	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	graisse	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	muscle	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfazoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	rein	aucune LMR requise	usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)
Céfopérazone	37/2010	22/12/09	CEFOPERAZONE	Bovins	lait	50 µg/kg	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire.
Céfopérazone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	foie	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire.
Céfopérazone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	graisse	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire.
Céfopérazone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	muscle	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire.
Céfopérazone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	rein	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire.
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Bovins	foie	100 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Bovins	graisse	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Bovins	lait	20 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Bovins	muscle	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Bovins	rein	200 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Equidés	foie	100 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Equidés	graisse	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Equidés	rein	200 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Porcins	foie	100 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Cefquinome	37/2010	22/12/09	CEFQUINOME	Porcins	rein	200 µg/kg	
Ceftiofur	37/2010	22/12/09	SOMME DE TOUS LES RESIDUS CONSERVANT LA STRUCTURE BETALACTAM EXPRIMEE EN TANT QUE DESFUROYLCEFTIOFUR	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	foie	2000 µg/kg	
Ceftiofur	37/2010	22/12/09	SOMME DE TOUS LES RESIDUS CONSERVANT LA STRUCTURE BETALACTAM EXPRIMEE EN TANT QUE DESFUROYLCEFTIOFUR	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	graisse	2000 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles "
Ceftiofur	37/2010	22/12/09	SOMME DE TOUS LES RESIDUS CONSERVANT LA STRUCTURE BETALACTAM EXPRIMEE EN TANT QUE DESFUROYLCEFTIOFUR	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	lait	100 µg/kg	
Ceftiofur	37/2010	22/12/09	SOMME DE TOUS LES RESIDUS CONSERVANT LA STRUCTURE BETALACTAM EXPRIMEE EN TANT QUE DESFUROYLCEFTIOFUR	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	muscle	1000 µg/kg	
Ceftiofur	37/2010	22/12/09	SOMME DE TOUS LES RESIDUS CONSERVANT LA STRUCTURE BETALACTAM EXPRIMEE EN TANT QUE DESFUROYLCEFTIOFUR	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	rein	6000 µg/kg	
Centellae asiaticae extractum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Cétrimide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorhexidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Bovins	foie	0,5 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Bovins	lait	0,05 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Bovins	muscle	0,1 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Bovins	rein	0,5 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Equidés	foie	0,5 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Equidés	muscle	0,1 µg/kg	
Chlorhydrate de clenbutérol	37/2010	22/12/09	CLENBUTEROL	Equidés	rein	0,5 µg/kg	
Chlorhydrate de dénávérine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorhydrate de fempipramide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage intraveineux
Chlorhydrate de xylazine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Chlorhydrate de xylazine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorite de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Chlormadinone	37/2010	22/12/09	CHLORMADINONE	Bovins	foie	2 µg/kg	Uniquement à usage zootechnique
Chlormadinone	37/2010	22/12/09	CHLORMADINONE	Bovins	graisse	4 µg/kg	Uniquement à usage zootechnique
Chlormadinone	37/2010	22/12/09	CHLORMADINONE	Bovins	lait	2,5 µg/kg	Uniquement à usage zootechnique
Chlorocresol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorphénamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlortétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Chlortétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Chlortétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Chlortétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Chlortétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	600 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Chlorure d'ammonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorure de benzalkonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement comme excipient jusqu'à une concentration de 0,05%
Chlorure de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorure de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorure de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorure de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral.
Chlorure de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chlorure de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Choline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Chrysanthemi cinerariifolii flos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A usage local uniquement
Chymotrypsine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

ciclesonide	2020/43	17/01/20	La somme du ciclésonide et du désisobutyryl-ciclésonide, mesurée en tant que désisobutyryl-ciclésonide après l'hydrolyse du ciclésonide en désisobutyryl-ciclésonide.	Equidés	foie	0,6 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
ciclesonide	2020/43	17/01/20	La somme du ciclésonide et du désisobutyryl-ciclésonide, mesurée en tant que désisobutyryl-ciclésonide après l'hydrolyse du ciclésonide en désisobutyryl-ciclésonide.	Equidés	graisse	4 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
ciclesonide	2020/43	17/01/20	La somme du ciclésonide et du désisobutyryl-ciclésonide, mesurée en tant que désisobutyryl-ciclésonide après l'hydrolyse du ciclésonide en désisobutyryl-ciclésonide.	Equidés	muscle	0,6 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
ciclesonide	2020/43	17/01/20	La somme du ciclésonide et du désisobutyryl-ciclésonide, mesurée en tant que désisobutyryl-ciclésonide après l'hydrolyse du ciclésonide en désisobutyryl-ciclésonide.	Equidés	rein	0,6 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Cimicifugae racemosae rhizoma	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Cinchonae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cinnamomi cassiae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cinnamomi cassiae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cinnamomi ceylanici aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cinnamomi ceylanici cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Citrate d'ammonium ferrique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Citrate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Citri aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Citronellae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Citrulline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cloprostenol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Cloprostenol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
Cloprostenol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Cloprostenol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Clorsulon	683/2014	20/06/14	CLORSULON	Bovins	foie	100 µg/kg	
Clorsulon	683/2014	20/06/14	CLORSULON	Bovins	lait	16 µg/kg	
Clorsulon	683/2014	20/06/14	CLORSULON	Bovins	muscle	35 µg/kg	
Clorsulon	683/2014	20/06/14	CLORSULON	Bovins	rein	200 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Bovins	foie	1000 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Bovins	graisse	3000 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Bovins	lait	45 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Bovins	muscle	1000 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Bovins	rein	3000 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Ovins	foie	1500 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Ovins	graisse	2000 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Ovins	lait	45 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Ovins	muscle	1500 µg/kg	
Closantel	682/2014	20/06/14	CLOSANTEL	Ovins	rein	5000 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Cloxacilline	37/2010	22/12/09	CLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Cloxacilline	37/2010	22/12/09	CLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Cloxacilline	37/2010	22/12/09	CLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Cloxacilline	37/2010	22/12/09	CLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Cloxacilline	37/2010	22/12/09	CLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Cocote de polyéthylène glycol-7-glycéril	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Colistine	37/2010	22/12/09	COLISTINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Composés organiques iodés: - iodoforme	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Condurango cortex, extraits standardisés et les préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Convallaria majalis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Coriandri aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Corticotrophine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Coumafós	37/2010	22/12/09	COUMAFOS	Abeille	miel	100 µg/kg	
Crataegus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Cromoglycate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cupressis aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	pour usage topique uniquement
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	foie	10 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	graisse	50 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	lait	20 µg/kg	pour le lait, les autres dispositions de la directive 94/29/CE du Conseil doivent être observées.
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	muscle	10 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Bovins	rein	10 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Caprins	foie	10 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Caprins	graisse	50 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Caprins	lait	20 µg/kg	pour le lait, les autres dispositions de la directive 94/29/CE du Conseil doivent être observées.
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Caprins	muscle	10 µg/kg	
Cyfluthrine	37/2010	22/12/09	CYFLUTHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Caprins	rein	10 µg/kg	
Cyhalothrine	37/2010	22/12/09	CYHALOTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	graisse	500 µg/kg	
Cyhalothrine	37/2010	22/12/09	CYHALOTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	lait	50 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directives 94/29/CE du Conseil doivent être observées.
Cyhalothrine	37/2010	22/12/09	CYHALOTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	rein	50 µg/kg	
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Salmonidés	muscle + peau	50 µg/kg	
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Tous les ruminants	foie	20 µg/kg	
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Tous les ruminants	graisse	200 µg/kg	
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Tous les ruminants	lait	20 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Tous les ruminants	muscle	20 µg/kg	
Cyperméthrine	37/2010	22/12/09	CYPERMETHRINE (SOMME DES ISOMERES)	Tous les ruminants	rein	20 µg/kg	
Cyromazine	37/2010	22/12/09	CYROMAZINE	Ovins	foie	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Cyromazine	37/2010	22/12/09	CYROMAZINE	Ovins	graisse	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Cyromazine	37/2010	22/12/09	CYROMAZINE	Ovins	muscle	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Cyromazine	37/2010	22/12/09	CYROMAZINE	Ovins	rein	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Cystéine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Cytidine et ses 5'-mono-, 5'-di- et 5'-triphosphates	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Danofloxacine	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Bovins	foie	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacine	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Bovins	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Bovins	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Bovins	muscle	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Bovins	rein	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Caprins	foie	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Caprins	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Caprins	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Caprins	muscle	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Caprins	rein	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Ovins	foie	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Ovins	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Ovins	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Ovins	muscle	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Ovins	rein	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	foie	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	rein	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Volailles	foie	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Volailles	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Danofloxacin	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Volailles	muscle	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Danofloxacine	37/2010	22/12/09	DANOFLOXACINE	Volailles	rein	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Décoquinat	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Décoquinat	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Poissons	muscle + peau	10 µg/kg	
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Tous les ruminants	foie	10 µg/kg	
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Tous les ruminants	graisse	50 µg/kg	
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Tous les ruminants	lait	20 µg/kg	
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Tous les ruminants	muscle	10 µg/kg	
Deltaméthrine	37/2010	22/12/09	DELTAMETHRINE	Tous les ruminants	rein	10 µg/kg	
Dembrexine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Derquantel	890/2010	08/10/10	DERQUANTEL	Ovins	foie	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Derquantel	890/2010	08/10/10	DERQUANTEL	Ovins	graisse	40 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Derquantel	890/2010	08/10/10	DERQUANTEL	Ovins	muscle	2 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Derquantel	890/2010	08/10/10	DERQUANTEL	Ovins	rein	5 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Détomidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage thérapeutique uniquement
Détomidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage thérapeutique uniquement
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Bovins	foie	2 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Bovins	lait	0,3 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Bovins	muscle	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Bovins	rein	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Caprins	foie	2 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Caprins	lait	0,3 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Caprins	muscle	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Caprins	rein	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Equidés	foie	2 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Equidés	muscle	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Equidés	rein	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Porcins	foie	2 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Porcins	muscle	0,75 µg/kg	
Dexaméthasone	37/2010	22/12/09	DEXAMETHASONE	Porcins	rein	0,75 µg/kg	
Dexpanthenol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dextran ferrique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Bovins	foie	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Bovins	graisse	700 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Bovins	lait	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Bovins	muscle	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Bovins	rein	20 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Caprins	foie	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Caprins	graisse	700 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Caprins	lait	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Caprins	muscle	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Caprins	rein	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Ovins	foie	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Ovins	graisse	700 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Ovins	lait	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Ovins	muscle	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Ovins	rein	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Porcins	foie	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Porcins	graisse + peau	700 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Porcins	muscle	20 µg/kg	
Diazinon	37/2010	22/12/09	DIAZINON	Porcins	rein	20 µg/kg	
Dichloroisocyanurate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Dichloroisocyanurate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Dichloroisocyanurate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Dichlorure de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dichlorure de fer	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Lapins	foie	2500 µg/kg	
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Lapins	graisse	300 µg/kg	
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Lapins	muscle	150 µg/kg	
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Lapins	rein	1000 µg/kg	
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Volailles	foie	1500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Not for use in animals from which eggs are produced for human consumption.
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Volailles	graisse + peau	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Not for use in animals from which eggs are produced for human consumption.
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Volailles	muscle	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Not for use in animals from which eggs are produced for human consumption.
Diclazuril	1235/201	02/12/13	DICLAZURIL	Volailles	rein	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Not for use in animals from which eggs are produced for human consumption.
Diclazuril	1235/201	02/12/13	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Uniquement à usage oral For oral use only
Diclazuril	1235/201	02/12/13	NON APPLICABLE	Tous les ruminants	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Uniquement à usage oral For oral use only
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Bovins	foie	5 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Bovins	graisse	1 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Bovins	lait	0,1 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Bovins	muscle	5 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Bovins	rein	10 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Porcins	foie	5 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Porcins	graisse + peau	1 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Porcins	muscle	5 µg/kg	
Diclofénac	37/2010	22/12/09	DICLOFENAC	Porcins	rein	10 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Dicloxacilline	37/2010	22/12/09	DICLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Dicloxacilline	37/2010	22/12/09	DICLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Dicloxacilline	37/2010	22/12/09	DICLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Dicloxacilline	37/2010	22/12/09	DICLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Dicloxacilline	37/2010	22/12/09	DICLOXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Dicyclanile	37/2010	22/12/09	SOMME DE DICYCLANILE ET 2, 4, 6-TRIAMINO-PYRIMIDINE-5-CARBONITRILE	Ovins	foie	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Dicyclanile	37/2010	22/12/09	SOMME DE DICYCLANILE ET 2, 4, 6-TRIAMINO-PYRIMIDINE-5-CARBONITRILE	Ovins	graisse	150 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Dicyclanile	37/2010	22/12/09	SOMME DE DICYCLANILE ET 2, 4, 6-TRIAMINO-PYRIMIDINE-5-CARBONITRILE	Ovins	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Dicyclanile	37/2010	22/12/09	SOMME DE DICYCLANILE ET 2, 4, 6-TRIAMINO-PYRIMIDINE-5-CARBONITRILE	Ovins	rein	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Diéthyl sébacate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diéthylène glycol monoéthyléther	2015/1820	09/10/15	non applicable	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Bovins	foie	1400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Bovins	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Bovins	muscle	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Bovins	rein	800 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Caprins	foie	1400 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Caprins	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Caprins	muscle	400 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Caprins	rein	800 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Ovins	foie	1400 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Ovins	graisse	100 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Ovins	muscle	400 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Ovins	rein	800 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Porcins	foie	800 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Porcins	muscle	400 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Porcins	rein	800 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	foie	800 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	graisse	100 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	muscle	300 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	rein	600 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Volailles	foie	1900 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Volailles	graisse + peau	400 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Volailles	muscle	300 µg/kg	
Difloxacin	37/2010	22/12/09	DIFLOXACINE	Volailles	rein	600 µg/kg	
Diflubenzuron	2019/1881	08/11/19	DIFLUBENZURON	Salmonidés	muscle + peau	10 µg/kg	
Dihydrochlorure de pipérazine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Poulet	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception des oeufs
Dihydrogenophosphate de 2-aminoéthyle	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Lapins	foie	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Lapins	graisse	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Lapins	muscle	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Lapins	rein	1000 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Porcins	graisse + peau	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Porcins	muscle	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Porcins	rein	1000 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Tous les ruminants	foie	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Tous les ruminants	graisse	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Tous les ruminants	lait	200 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Tous les ruminants	muscle	500 µg/kg	
Dihydrostreptomycine	37/2010	22/12/09	DIHYDROSTREPTOMYCINE	Tous les ruminants	rein	1000 µg/kg	
Diméthicone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diméthylacétamide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diméthylsulfoxyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dinoprost	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dinoprost trométhamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Dinoprostone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diocylsulfosuccinate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Diprophylline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Distéarate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
DL-aspartate de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Doramectine	37/2010	22/12/09	DORAMECTINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	foie	100 µg/kg	Pour les porcins , la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Doramectine	37/2010	22/12/09	DORAMECTINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	graisse	150 µg/kg	Pour les porcins , la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Doramectine	37/2010	22/12/09	DORAMECTINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	muscle	40 µg/kg	Pour les porcins, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans les proportions naturelles" Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Doramectine	37/2010	22/12/09	DORAMECTINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	rein	60 µg/kg	Pour les porcins, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans les proportions naturelles" Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Doxapram	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Doxycycline	2015/151	30/01/15	DOXYCYCLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la grasse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Doxycycline	2015/151	30/01/15	DOXYCYCLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la grasse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Doxycycline	2015/151	30/01/15	DOXYCYCLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la grasse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Doxycycline	2015/151	30/01/15	DOXYCYCLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	600 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la grasse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR grasse concerne "peau et grasse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Echinacea	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci Pour usage topique uniquement Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix
Echinacea purpurea	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement.
Emamectine	37/2010	22/12/09	EMAMECTINE B1A	Poissons	muscle + peau	100 µg/kg	
Embonate de pyrantel	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Enilconazole	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Enilconazole	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Bovins	foie	300 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Bovins	lait	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Bovins	rein	200 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Caprins	foie	300 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Caprins	graisse	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Caprins	lait	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Caprins	muscle	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Caprins	rein	200 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Lapins	foie	200 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Lapins	graisse	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Lapins	muscle	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Lapins	rein	300 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Ovins	foie	300 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Ovins	graisse	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Ovins	lait	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Ovins	muscle	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Ovins	rein	200 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Porcins	foie	200 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Porcins	rein	300 µg/kg	
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et volailles	foie	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et volailles	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et volailles	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, lapins et volailles	rein	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Volailles	foie	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Volailles	graisse + peau	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Volailles	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Enrofloxacin	37/2010	22/12/09	SOMME D'ENROFLOXACINE ET DE CIPROFLOXACINE	Volailles	rein	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Epinéphrine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Equidés	foie	1500 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Equidés	graisse	250 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Equidés	lait	20 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Equidés	rein	300 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Lapins	foie	1500 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Lapins	graisse	250 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Lapins	muscle	50 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Lapins	rein	300 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Poissons	muscle + peau	50 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Tous les ruminants	foie	1500 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Tous les ruminants	graisse	250 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Tous les ruminants	lait	20 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Tous les ruminants	muscle	50 µg/kg	
Eprinomectine	2018/722	16/05/18	EPRINOMECTINE B1A	Tous les ruminants	rein	300 µg/kg	
Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	40 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Erythromycine	37/2010	22/12/09	ERYTHROMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Estradiol 17 beta	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage thérapeutique et zootechnique uniquement.
Etamiphylline camsylate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Etamsylate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ethanol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient.
Ethyl oléate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ethylènediamine tétraacétate et ses sels	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Etiproston trométhamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Etiproston trométhamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Eucalypti aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Eucalyptol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Eucalyptus globulus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilution de celle-ci

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Extrait d'absinthe	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Extrait de cardamome	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Extrait de pyrèthre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Extrait semi-solide purifié de Humulus lupulus L. contenant approximativement 48% de bêta-acides (tels que des sels de potassium)	2016/129	01/02/16	Non applicable	Abeille	miel	Aucune LMR requise µg/kg	
Facteur de croissance des granulocytes bovins pégylé	202/2012	08/03/12	FACTEUR DE CROISSANCE DES GRANULOCYTES BOVINS PEGYLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	foie	500 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	graisse	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	rein	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	rein	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	foie	500 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	graisse	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	lait	10 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	muscle	50 µg/kg	
Febantel	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	rein	50 µg/kg	
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	foie	500 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	graisse	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	lait	10 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	muscle	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	oeufs	1300 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Febendazole	1161/201	07/12/12	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ÊTRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	rein	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions".
Fenvalérate	37/2010	22/12/09	FENVALERATE (SOMME DES ISOMERES RR, SS, RS ET SR)	Bovins	foie	25 µg/kg	
Fenvalérate	37/2010	22/12/09	FENVALERATE (SOMME DES ISOMERES RR, SS, RS ET SR)	Bovins	graisse	250 µg/kg	
Fenvalérate	37/2010	22/12/09	FENVALERATE (SOMME DES ISOMERES RR, SS, RS ET SR)	Bovins	lait	40 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Fenvalérate	37/2010	22/12/09	FENVALERATE (SOMME DES ISOMERES RR, SS, RS ET SR)	Bovins	muscle	25 µg/kg	
Fenvalérate	37/2010	22/12/09	FENVALERATE (SOMME DES ISOMERES RR, SS, RS ET SR)	Bovins	rein	25 µg/kg	
Firocoxib	37/2010	22/12/09	FIROCOXIB	Equidés	foie	60 µg/kg	
Firocoxib	37/2010	22/12/09	FIROCOXIB	Equidés	graisse	15 µg/kg	
Firocoxib	37/2010	22/12/09	FIROCOXIB	Equidés	muscle	10 µg/kg	
Firocoxib	37/2010	22/12/09	FIROCOXIB	Equidés	rein	10 µg/kg	
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Bovins	foie	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Bovins	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Bovins	rein	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Caprins	foie	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Caprins	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Caprins	rein	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Ovins	foie	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Ovins	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Ovins	rein	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Poissons	muscle + peau	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Porcins	foie	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Porcins	graisse + peau	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Porcins	muscle	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Porcins	rein	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	foie	2000 µg/kg	
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	graisse	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	rein	300 µg/kg	
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Volailles	foie	2500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Volailles	graisse + peau	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Volailles	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Florfenicol	37/2010	22/12/09	SOMME DU FLORFENICOL ET DE SES METABOLITES MESURES COMME FLORFENICOLAMINE	Volailles	rein	750 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Bovins	foie	500 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Bovins	graisse	7000 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Bovins	lait	200 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Bovins	muscle	200 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Bovins	rein	500 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Poissons	muscle + peau	200 µg/kg	
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Tous les ruminants à l'exception des bovins et ovins	foie	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Tous les ruminants à l'exception des bovins et ovins	graisse	7000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Tous les ruminants à l'exception des bovins et ovins	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluazuron	2018/523	28/03/18	FLUAZURON	Tous les ruminants à l'exception des bovins et ovins	rein	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Flubendazole	37/2010	22/12/09	FLUBENDAZOLE	Volailles	oeufs	400 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Porcins	foie	400 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Porcins	rein	300 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Volailles	foie	400 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Volailles	graisse + peau	50 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Volailles	muscle	50 µg/kg	
Flubendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE FLUBENDAZOLE ET (2-AMINO 1H-BENZIMIDAZOLE-5-YL) (4FLUOROPHENYL) METHANONE	Volailles	rein	300 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Bovins	foie	500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Bovins	graisse	300 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Bovins	lait	50 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Bovins	muscle	200 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Bovins	rein	1500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Caprins	foie	500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Caprins	graisse	300 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Caprins	lait	50 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Caprins	muscle	200 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Caprins	rein	1500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Ovins	foie	500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Ovins	graisse	300 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Ovins	lait	50 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Ovins	muscle	200 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Ovins	rein	1500 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Poissons	muscle + peau	600 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Porcins	graisse + peau	300 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Porcins	muscle	200 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Porcins	rein	1500 µg/kg	
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	foie	500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	graisse	250 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	rein	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Volailles	foie	800 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Volailles	graisse + peau	250 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Volailles	muscle	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméquine	37/2010	22/12/09	FLUMEQUINE	Volailles	rein	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Bovins	foie	20 µg/kg	
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Bovins	graisse	150 µg/kg	
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Bovins	lait	30 µg/kg	
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Bovins	muscle	10 µg/kg	
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Bovins	rein	10 µg/kg	
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Ovins	foie	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Ovins	graisse	150 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Ovins	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	FLUMÉTHRINE (SOMME D'ISOMÈRES TRANS-Z)	Ovins	rein	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Fluméthrine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Abeille	non applicable	aucune LMR requise	
Flunixine	37/2010	22/12/09	5-HYDROXYFLUNIXINE	Bovins	lait	40 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Bovins	foie	300 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Bovins	graisse	30 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Bovins	muscle	20 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Bovins	rein	100 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Equidés	foie	100 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Equidés	graisse	20 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Equidés	muscle	10 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Equidés	rein	200 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Porcins	foie	200 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Porcins	graisse + peau	10 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Flunixine	37/2010	22/12/09	FLUNIXINE	Porcins	rein	30 µg/kg	
Fluralaner	2017/201	06/02/17	FLURALANER	Volailles	foie	650 µg/kg	
Fluralaner	2017/201	06/02/17	FLURALANER	Volailles	graisse + peau	650 µg/kg	
Fluralaner	2017/201	06/02/17	FLURALANER	Volailles	muscle	65 µg/kg	
Fluralaner	2017/201	06/02/17	FLURALANER	Volailles	oeufs	1300 µg/kg	
Fluralaner	2017/201	06/02/17	FLURALANER	Volailles	rein	420 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Foeniculi aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Formaldéhyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Formaldéhydesulfoxylate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Frangulae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Fumarate ferrique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Furosémide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	uniquement par voie intraveineuse
Furosémide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	uniquement par voie intraveineuse
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Bovins	foie	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Bovins	graisse	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Bovins	rein	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Porcins	foie	100 µg/kg	
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Porcins	rein	300 µg/kg	
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Tous les ruminants à l'exception des bovins	foie	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Tous les ruminants à l'exception des bovins	graisse	50 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Tous les ruminants à l'exception des bovins	muscle	50 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gamithromycine	2016/2045	23/11/16	GAMITHROMYCINE	Tous les ruminants à l'exception des bovins	rein	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Gentamicine	2016/305	03/03/16	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	foie	200 µg/kg	
Gentamicine	2016/305	03/03/16	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	graisse	50 µg/kg	Pour les porcins, la graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".
Gentamicine	2016/305	03/03/16	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	lait	100 µg/kg	
Gentamicine	2016/305	03/03/16	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles".
Gentamicine	2016/305	03/03/16	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	rein	750 µg/kg	
Gentiana radix, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ginkgo biloba	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Ginseng	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Ginseng extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glucoheptonate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glucoheptonate ferrique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconate de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Gluconate de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconate de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Gluconate de nickel	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glucono glucoheptonate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gluconolactate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glucuronate de bétaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glucuronate de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glutamate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glutamate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glutamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glutaraldéhyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycérol formal	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycérophosphate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycérophosphate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycérophosphate de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Glycérophosphate de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycérophosphate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Glycosaminoglycanes polysulfates	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Gonadostimuline chorionique (hcg naturelle et les produits de synthèse analogues)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gonadotrophine chorionique humaine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gonadotrophine extraite de sérum de jument gravide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Gonadotrophine humaine méopausale	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Guaiacol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Guanosine et ses 5' -mono, 5' -di- et 5' -triphosphates	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Halofuginone	37/2010	22/12/09	HALOFUGINONE	Bovins	foie	30 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Halofuginone	37/2010	22/12/09	HALOFUGINONE	Bovins	graisse	25 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Halofuginone	37/2010	22/12/09	HALOFUGINONE	Bovins	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Halofuginone	37/2010	22/12/09	HALOFUGINONE	Bovins	rein	30 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Hamamelis virginiana	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Hamamelis virginiana	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	pour usage topique uniquement
Harpagophytum procumbens	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Harungana madagascariensis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Héparine et ses sels	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Heptaminol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Heptonate de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hespéridine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Hespéridine méthylchalcone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Hexaflumuron	2015/1079	03/07/15	Hexaflumuron	Poissons	muscle + peau	500 µg/kg	
Hexétidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement
Hippocastani semen	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement.
Histidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hormone libérant la gonadotrophine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hormone libérant l'hormone D-phénylalanine (6)-lutéinisante	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hormone luteinisante (LH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèse)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hormone stimulante folliculaire (FSH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèses)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydrocarbure d'origine minérale de C10 à C60, de faible à haute viscosité incluant les cires microcristallines, composés aliphatiques, aliphatiques ramifiés, alicycliques	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	sont exclus les composés aromatiques insaturés
Hydrochlorothiazide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Hydrocortisone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Hydroxide acétate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydroxyacétate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydroxyde d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydroxyde de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydroxyde de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Hydroxyéthylsalicylate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Hydroxystéarate de polyéthylène glycol 15	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient.
Hypericum perforatum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Hypophosphite de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Bovins	foie	2000 µg/kg	
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Bovins	graisse	50 µg/kg	
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Bovins	lait	50 µg/kg	
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Bovins	muscle	300 µg/kg	
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Bovins	rein	1500 µg/kg	
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Ovins	foie	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Ovins	graisse	50 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Ovins	muscle	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Imidocarbe	37/2010	22/12/09	IMIDOCARBE	Ovins	rein	1500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Inosine et ses 5'-mono-, 5'-di- et 5'triphosphates	37/2010	22/12/09	NON APLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Inositol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Iode et composés iodés inorganiques comprenant: - iodure de sodium et potassium - iodate de sodium et potassium - iodophores comprenant polyvinylpyrrolidone-iode	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Isobutane	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Isoeugénol	363/2011	13/04/11	ISOEUGENOL	Poissons	muscle + peau	6000 µg/kg	
Isoflurane	2018/1076	30/07/18	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	A utiliser par inhalation
Isoflurane	2018/1076	30/07/18	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	A utiliser par inhalation pour les porcelets âgés de 7 jours au plus
Isoleucine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Isopropanol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Isoxsuprine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Seulement pour les indications thérapeutiques autorisées par la Directive 96/22/CE du Conseil
Isoxsuprine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Seulement pour les indications thérapeutiques autorisées par la Directive 96/22/CE du Conseil
Ivermectine	418/2014	24/04/14	22,23-Dihydro-ivermectine B1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	foie	100 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles. » Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Cf EMA/CVMP/294840/2014 May 2014 an Injection Site Residue Reference Value (ISRRV) of 1250 µg/kg is established for all mammalian food producing species – this value should be taken into account when deriving withdrawal periods;
Ivermectine	418/2014	24/04/14	22,23-Dihydro-ivermectine B1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	graisse	100 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles. » Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Cf EMA/CVMP/294840/2014 May 2014 an Injection Site Residue Reference Value (ISRRV) of 1250 µg/kg is established for all mammalian food producing species – this value should be taken into account when deriving withdrawal periods;

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Ivermectine	418/2014	24/04/14	22,23-Dihydro-ivermectine B1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	muscle	30 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles. » Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Cf EMA/CVMP/294840/2014 May 2014 an Injection Site Residue Reference Value (ISRRV) of 1250 µg/kg is established for all mammalian food producing species – this value should be taken into account when deriving withdrawal periods;
Ivermectine	418/2014	24/04/14	22,23-Dihydro-ivermectine B1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	rein	30 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles. » Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Cf EMA/CVMP/294840/2014 May 2014 an Injection Site Residue Reference Value (ISRRV) of 1250 µg/kg is established for all mammalian food producing species – this value should be taken into account when deriving withdrawal periods;
Jecoris oleum	37/2010	22/12/09	NON APLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement
Kanamycine	37/2010	22/12/09	KANAMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	foie	600 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Kanamycine	37/2010	22/12/09	KANAMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	graisse	100 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Kanamycine	37/2010	22/12/09	KANAMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	lait	150 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Kanamycine	37/2010	22/12/09	KANAMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	muscle	100 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Kanamycine	37/2010	22/12/09	KANAMYCINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	rein	2500 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Kétamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lachnanthes tinctoria	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Lactate d'éthyle	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lanoline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Bovins	foie	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Bovins	graisse	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Bovins	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Bovins	rein	20 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Volailles	foie	300 µg/kg	
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Volailles	graisse + peau	300 µg/kg	
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Volailles	muscle	60 µg/kg	
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Volailles	oeufs	150 µg/kg	
Lasalocide	1277/201	01/12/14	LASALOCIDE A	Volailles	rein	150 µg/kg	
Lauri folii aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lauri fructus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Laurylsulfate d'ammonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Laurylsulfate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lavandulae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Léciréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Léciréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Léciréline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Lapins	non applicable	aucune LMR requise	
Lectine extraite des haricots rouges (phaseolus vulgaris)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral.
Lespedeza capitata	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Leucine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Bovins	foie	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Bovins	graisse	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Bovins	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Bovins	rein	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Ovins	foie	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Ovins	graisse	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Ovins	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Ovins	rein	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Porcins	foie	100 µg/kg	
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Porcins	graisse + peau	10 µg/kg	
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Porcins	muscle	10 µg/kg	
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Porcins	rein	10 µg/kg	
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Volailles	foie	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Volailles	graisse + peau	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Volailles	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Lévamisole	37/2010	22/12/09	LEVAMISOLE	Volailles	rein	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Lévométhadone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage intraveineux.
Lévothyroxine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	Lidocaïne	Bovins	foie	1 µg/kg	NEANT
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	Lidocaïne	Bovins	graisse	200 µg/kg	NEANT
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	Lidocaïne	Bovins	lait	30 µg/kg	NEANT
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	Lidocaïne	Bovins	muscle	150 µg/kg	NEANT
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	Lidocaïne	Bovins	rein	200 µg/kg	NEANT
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour anesthésie locale et régionale uniquement.
Lidocaïne	2020/1712	16/11/20	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour les porcelets âgés de 7 jours au plus Uniquement pour un usage cutané et épilépisienel
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	150 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Lincomycine	37/2010	22/12/09	LINCOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	1500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Lini oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lobaria pulmonaria	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Lobéline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lufénurone (isomères RS)	967/2014	12/09/14	Lufénurone (isomères RS)	Poissons	muscle + peau	1350 µg/kg	
Luprostiol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Lysine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Majoranae herba	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Maléate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Mannitol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Bovins	foie	150 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Bovins	graisse	50 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Bovins	lait	75 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Bovins	muscle	150 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Bovins	rein	150 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Porcins	foie	150 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Porcins	muscle	150 µg/kg	
Marbofloxacin	37/2010	22/12/09	MARBOFLOXACINE	Porcins	rein	150 µg/kg	
Matricaria recutita et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Matricariae flos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Mébéndazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBÉNDAZOLE, MÉTHYL (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZ	Ovins	foie	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mébéndazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBÉNDAZOLE, MÉTHYL (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBÉNDAZOLE	Caprins	foie	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mébéndazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBÉNDAZOLE, MÉTHYL (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBÉNDAZOLE	Caprins	graisse	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mébéndazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBÉNDAZOLE, MÉTHYL (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBÉNDAZOLE	Caprins	muscle	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mébéndazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBÉNDAZOLE, MÉTHYL (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBÉNDAZOLE	Caprins	rein	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Equidés	foie	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Equidés	graisse	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Equidés	muscle	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Equidés	rein	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Ovins	graisse	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé bendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE MÉBENDAZOLE, MÉTHYL) (5-(1-HYDROXY, 1-PHÉNYL) MÉTHYL-1 H-BENZIMIDAZOL-2-YL) CARBAMATE ET (2-AMINO-1H-BENZIMIDAZOL-5-YL) PHÉNYLMÉTHANONE, EXPRIMÉS COMME ÉQUIVALENTS DE MÉBENDAZOLE	Ovins	muscle	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Mé cillinam	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage intra-utérin
Medicago sativa extractum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Médroxyprogestérone acétate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	A usage intravaginal uniquement à des fins zootechniques.
Mé latonine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
Mé latonine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Melissae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Melissae folium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Bovins	foie	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Bovins	lait	15 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Bovins	muscle	20 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Bovins	rein	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Caprins	foie	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Caprins	lait	15 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Caprins	muscle	20 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Caprins	rein	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Equidés	foie	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Equidés	muscle	20 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Equidés	rein	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Lapins	foie	65 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Lapins	muscle	20 µg/kg	
Mé loxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Lapins	rein	65 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Méloxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Porcins	foie	65 µg/kg	
Méloxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Porcins	muscle	20 µg/kg	
Méloxicam	37/2010	22/12/09	MELOXICAM	Porcins	rein	65 µg/kg	
Ménadione	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Menbutone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Menbutone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
Menbutone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Menbutone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Menbutone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Menthae arvensis aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Menthae piperitae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Menthol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Mépipivacaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Exclusivement par voie intra-articulaire et périurale comme anesthésique local
Mercaptamine chlorhydrate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Mésilate de tricaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour baignation dans l'eau uniquement
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Bovins	foie	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Bovins	lait	50 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Bovins	rein	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Equidés	foie	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Equidés	graisse	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Equidés	muscle	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Equidés	rein	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Porcins	foie	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Porcins	graisse + peau	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Métamizolum	37/2010	22/12/09	4-METHYLAMINOANTIPYRINE	Porcins	rein	100 µg/kg	
Méthionate de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Méthionine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Méthylbenzoate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Bovins	foie	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Bovins	graisse	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Bovins	lait	2 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Bovins	muscle	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Bovins	rein	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Equidés	foie	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Equidés	graisse	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Equidés	lait	2 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Equidés	muscle	10 µg/kg	
Méthylprednisolone	2015/149	30/01/15	METHYLPREDNISOLONE	Equidés	rein	10 µg/kg	
Millefolii herba	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Monensin	59/2013	23/01/13	MONENSIN A	Bovins	foie	50 µg/kg	
Monensin	59/2013	23/01/13	MONENSIN A	Bovins	graisse	10 µg/kg	
Monensin	59/2013	23/01/13	MONENSIN A	Bovins	lait	2 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Monensin	59/2013	23/01/13	MONENSIN A	Bovins	muscle	2 µg/kg	
Monensin	59/2013	23/01/13	MONENSIN A	Bovins	rein	10 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Bovins	foie	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Bovins	graisse	7000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Bovins	muscle	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Bovins	rein	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Caprins	foie	5000 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Caprins	graisse	7000 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Caprins	lait	170 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Caprins	muscle	700 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Caprins	rein	2000 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Ovins	foie	5000 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Ovins	graisse	7000 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Ovins	lait	170 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Ovins	muscle	700 µg/kg	
Monépanel	2016/1834	17/10/16	MONEPANTEL-SULFONE	Ovins	rein	2000 µg/kg	
Monooléate et trioléate de polyoxyéthylène sorbitane	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Monostéarate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Monothioglycérol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Montanide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Morantel	37/2010	22/12/09	SOMME DE RESIDUS POUVANT ETRE HYDROLYSES EN N-METHYL-1,3-PROPANEDIAMINE ET EXPRIMEE EN EQUIVALENTS DE MORANTEL	Tous les ruminants	foie	800 µg/kg	
Morantel	37/2010	22/12/09	SOMME DE RESIDUS POUVANT ETRE HYDROLYSES EN N-METHYL-1,3-PROPANEDIAMINE ET EXPRIMEE EN EQUIVALENTS DE MORANTEL	Tous les ruminants	graisse	100 µg/kg	
Morantel	37/2010	22/12/09	SOMME DE RESIDUS POUVANT ETRE HYDROLYSES EN N-METHYL-1,3-PROPANEDIAMINE ET EXPRIMEE EN EQUIVALENTS DE MORANTEL	Tous les ruminants	lait	50 µg/kg	
Morantel	37/2010	22/12/09	SOMME DE RESIDUS POUVANT ETRE HYDROLYSES EN N-METHYL-1,3-PROPANEDIAMINE ET EXPRIMEE EN EQUIVALENTS DE MORANTEL	Tous les ruminants	muscle	100 µg/kg	
Morantel	37/2010	22/12/09	SOMME DE RESIDUS POUVANT ETRE HYDROLYSES EN N-METHYL-1,3-PROPANEDIAMINE ET EXPRIMEE EN EQUIVALENTS DE MORANTEL	Tous les ruminants	rein	200 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Bovins	foie	100 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Bovins	graisse	500 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Bovins	lait	40 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Bovins	muscle	50 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Bovins	rein	50 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Equidés	foie	100 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Equidés	graisse	500 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Equidés	rein	50 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Ovins	foie	100 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Ovins	graisse	500 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Ovins	lait	40 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Ovins	muscle	50 µg/kg	
Moxidectine	37/2010	22/12/09	MOXIDECTINE	Ovins	rein	50 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Myglyol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Myristicae aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur l'animal nouveau-né
Nafcilline	37/2010	22/12/09	NAFCILLINE	Tous les ruminants	foie	300 µg/kg	Pour usage intra-mammaire uniquement
Nafcilline	37/2010	22/12/09	NAFCILLINE	Tous les ruminants	graisse	300 µg/kg	Pour usage intra-mammaire uniquement
Nafcilline	37/2010	22/12/09	NAFCILLINE	Tous les ruminants	lait	30 µg/kg	Pour usage intra-mammaire uniquement
Nafcilline	37/2010	22/12/09	NAFCILLINE	Tous les ruminants	muscle	300 µg/kg	Pour usage intra-mammaire uniquement
Nafcilline	37/2010	22/12/09	NAFCILLINE	Tous les ruminants	rein	300 µg/kg	Pour usage intra-mammaire uniquement
Natamycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Natamycine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
N-Butane	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
N-butanol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient.
Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	5500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". For fin fish the muscle MRL relates to "muscle and skin in natural proportions". MRLs for fat, liver and kidney do not apply to fin fish. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions"
Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". For fin fish the muscle MRL relates to "muscle and skin in natural proportions". MRLs for fat, liver and kidney do not apply to fin fish. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions"
Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	1500 µg/kg	
Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". For fin fish the muscle MRL relates to "muscle and skin in natural proportions". MRLs for fat, liver and kidney do not apply to fin fish. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions"
Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	500 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Néomycine (framycétine inclus)	1056/201	29/10/13	NEOMYCINE B	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	9000 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". For fin fish the muscle MRL relates to "muscle and skin in natural proportions". MRLs for fat, liver and kidney do not apply to fin fish
Néostigmine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	foie	1000 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	graisse	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	lait	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	muscle	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	rein	500 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	foie	1000 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	graisse	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	lait	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	muscle	100 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nétobimine	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, DE SULFONE D'ALBENDAZOLE ET DE SULFONE D'AMINO-2 ALBENDAZOLE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	rein	500 µg/kg	Uniquement à usage oral
Nitrate de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Nitrite de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Bovins	foie	20 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Bovins	graisse	200 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Bovins	lait	20 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Bovins	muscle	400 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Bovins	rein	400 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Ovins	foie	20 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Ovins	graisse	200 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Ovins	lait	20 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Ovins	muscle	400 µg/kg	
Nitroxinil	201/2012	08/03/12	NITROXINIL	Ovins	rein	400 µg/kg	
Nonivamide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	A usage topique uniquement
Norgestomet	1299/200	08/08/05	NORGESTOMET	Bovins	foie	0,2 µg/kg	A des fins thérapeutiques et zootechniques seulement(1) For therapeutic and zootechnical purposes only
Norgestomet	1299/200	08/08/05	NORGESTOMET	Bovins	graisse	0,2 µg/kg	A des fins thérapeutiques et zootechniques seulement(1) For therapeutic and zootechnical purposes only

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Norgestomet	1299/200	08/08/05	NORGESTOMET	Bovins	lait	0,12 µg/kg	A des fins thérapeutiques et zootechniques seulement(1) For therapeutic and zootechnical purposes only
Norgestomet	1299/200	08/08/05	NORGESTOMET	Bovins	muscle	0,2 µg/kg	A des fins thérapeutiques et zootechniques seulement(1) For therapeutic and zootechnical purposes only
Norgestomet	1299/200	08/08/05	NORGESTOMET	Bovins	rein	0,2 µg/kg	A des fins thérapeutiques et zootechniques seulement(1) For therapeutic and zootechnical purposes only
Novobiocine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait A n'utiliser qu'en administration intra-mammaire
Novobiocine	37/2010	22/12/09	NOVOBIOCINE	Bovins	lait	50 µg/kg	
Okoubaka aubrevillei	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Oléate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oléyleate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Oméprazole	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Orgotéine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ornithine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Orotate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ovotransferrine	2019/238	08/02/19	NON APPLICABLE	Poulet	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à des fins d'inhalation
Ovotransferrine	2019/238	08/02/19	NON APPLICABLE	Toutes les volailles à l'exception des poulets	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à des fins d'inhalation. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation.
Oxacilline	37/2010	22/12/09	OXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine.
Oxacilline	37/2010	22/12/09	OXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine.
Oxacilline	37/2010	22/12/09	OXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	30 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Oxacilline	37/2010	22/12/09	OXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Oxacilline	37/2010	22/12/09	OXACILLINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	foie	500 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	graisse	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Equidés	rein	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Porcins	rein	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	foie	500 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	graisse	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	lait	10 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	muscle	50 µg/kg	
Oxfendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES POUVANT ETRE OXYDES EN SULFONE D'OXFENDAZOLE	Tous les ruminants	rein	50 µg/kg	
Oxibendazole	37/2010	22/12/09	OXIBENDAZOLE	Porcins	foie	200 µg/kg	
Oxibendazole	37/2010	22/12/09	OXIBENDAZOLE	Porcins	graisse + peau	500 µg/kg	
Oxibendazole	37/2010	22/12/09	OXIBENDAZOLE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Oxibendazole	37/2010	22/12/09	OXIBENDAZOLE	Porcins	rein	100 µg/kg	
Oxyclozanide	37/2010	22/12/09	OXYCLOZANIDE	Tous les ruminants	foie	500 µg/kg	
Oxyclozanide	37/2010	22/12/09	OXYCLOZANIDE	Tous les ruminants	graisse	20 µg/kg	
Oxyclozanide	37/2010	22/12/09	OXYCLOZANIDE	Tous les ruminants	lait	10 µg/kg	
Oxyclozanide	37/2010	22/12/09	OXYCLOZANIDE	Tous les ruminants	muscle	20 µg/kg	
Oxyclozanide	37/2010	22/12/09	OXYCLOZANIDE	Tous les ruminants	rein	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLE-SULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	foie	1000 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLE-SULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLE-SULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	lait	100 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Bovins	rein	500 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	foie	1000 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	graisse	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	lait	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	muscle	100 µg/kg	
Oxyde d'albendazole	37/2010	22/12/09	SOMME D'OXYDE D'ALBENDAZOLE, ALBENDAZOLESULFONE ET ALBENDAZOLE 2-AMINO-SULFONE, EXPRIMEE EN ALBENDAZOLE	Ovins	rein	500 µg/kg	
Oxyde de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxyde de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxyde de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxyde de dicuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxyde de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxyde de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Oxyde de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Oxytétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Oxytétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Oxytétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Oxytétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Oxytétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	600 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Oxytocine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Pancréatine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Pantothénate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Papaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Papavérine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Veau nouveau-né uniquement
Paracétamol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Parconazole	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Pintade	non applicable	aucune LMR requise	
Paromomycine	2018/1967	12/12/18	PARAMOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	1500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Paromomycine	2018/1967	12/12/18	PARAMOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Paromomycine	2018/1967	12/12/18	PARAMOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Paromomycine	2018/1967	12/12/18	PARAMOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	1500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Peforelin	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Pénéthamate	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	foie	50 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Pénéthamate	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Pénéthamate	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	lait	4 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Pénéthamate	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	muscle	50 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Pénéthamate	37/2010	22/12/09	BENZYL PENICILLINE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	rein	50 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Pepsine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Perméthrine	37/2010	22/12/09	PERMÉTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	foie	50 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Perméthrine	37/2010	22/12/09	PERMÉTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	graisse	500 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Perméthrine	37/2010	22/12/09	PERMÉTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	lait	50 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Perméthrine	37/2010	22/12/09	PERMÉTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	muscle	50 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.
Perméthrine	37/2010	22/12/09	PERMÉTHRINE (SOMME DES ISOMÈRES)	Bovins	rein	50 µg/kg	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98/82/CE de la Commission doivent être observées.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Peroxyde d'hydrogène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phénol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Porcins	foie	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Porcins	muscle	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Porcins	rein	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Volailles	foie	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Volailles	graisse + peau	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Volailles	muscle	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Volailles	oeufs	25 µg/kg	
Phénoxyéthylpénicilline	84/2012	01/02/12	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	Volailles	rein	25 µg/kg	
Phénylalanine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phloroglucinol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phosphate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phosphate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phosphate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phoxime	1186/201	11/12/12	PHOXIME	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	foie	50 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions". Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Phoxime	1186/201	11/12/12	PHOXIME	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	graisse	550 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions". Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Phoxime	1186/201	11/12/12	PHOXIME	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	muscle	25 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions". Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Phoxime	1186/201	11/12/12	PHOXIME	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	oeufs	60 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions". Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Phoxime	1186/201	11/12/12	PHOXIME	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	rein	30 µg/kg	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. For porcine and poultry species the fat MRL relates to "skin and fat in natural proportions". Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Phtalate de diéthyle	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phtalate de diméthyle	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Phytolacca americana	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Phytoménadione	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Piceae turionnes recentes extractum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Pidolate de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Pipérazine	37/2010	22/12/09	PIPERAZINE	Porcins	foie	2000 µg/kg	
Pipérazine	37/2010	22/12/09	PIPERAZINE	Porcins	graisse + peau	800 µg/kg	
Pipérazine	37/2010	22/12/09	PIPERAZINE	Porcins	muscle	400 µg/kg	
Pipérazine	37/2010	22/12/09	PIPERAZINE	Porcins	rein	1000 µg/kg	
Pipérazine	37/2010	22/12/09	PIPERAZINE	Poulet	oeufs	2000 µg/kg	
Pipéronylbutoxyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Pipéronylbutoxyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Pipéronylbutoxyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Pipéronylbutoxyde	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Pirlimycine	37/2010	22/12/09	PIRLIMYCINE	Bovins	foie	1000 µg/kg	
Pirlimycine	37/2010	22/12/09	PIRLIMYCINE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Pirlimycine	37/2010	22/12/09	PIRLIMYCINE	Bovins	lait	100 µg/kg	
Pirlimycine	37/2010	22/12/09	PIRLIMYCINE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Pirlimycine	37/2010	22/12/09	PIRLIMYCINE	Bovins	rein	400 µg/kg	
Policrésulène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Poloxalene	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Poloxamere	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Polyéthylèneglycols (de masse moléculaire comprise entre 200 et 10 000)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Polyoxyde-huile de ricin avec 30 à 40 unités d'oxyéthylène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Polyoxyde-huile de ricin hydrogénée avec 40 à 60 unités d'oxyéthylène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Polyphosphates de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Polysorbate 80	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Praziquantel	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Praziquantel	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Bovins	foie	10 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Bovins	graisse	4 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Bovins	lait	6 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Bovins	muscle	4 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Bovins	rein	10 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Equidés	foie	6 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Equidés	graisse	8 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Equidés	muscle	4 µg/kg	
Prednisolone	406/2013	02/05/13	PREDNISOLONE	Equidés	rein	15 µg/kg	
Prethcamide (crothétamide et cropropamide)	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Procaïne	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Produits d'oxydation de térébinthinae oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Produits d'oxydation de térébinthinae oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
Produits d'oxydation de térébinthinae oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Produits d'oxydation de térébinthinae oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Progestérone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Femelles - Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootechnique intravaginale et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE
Progestérone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	Femelles - Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootechnique intravaginale et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE
Progestérone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Femelles - Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootechnique intravaginale et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE
Progestérone	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	Femelles - Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootechnique intravaginale et conformément aux dispositions de la directive 96/22/CE
Prolactine Porcine	2018/721	16/05/18	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	Pour utilisation orale chez les porcelets nouveau-nés jusqu'à 0,2 mg/animal. Pour utilisation chez les truies jusqu'à 5 mg/animal.
Proline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Propane	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Propionate de sodium	37/2010	22/12/09	Non applicable	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	
Propionate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Propylène glycol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Prunus laucerasus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Pyrosulfite de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Quatresine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement comme conservateur jusqu'à une concentration de 0,5%
Quercus cortex	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Bovins	foie	10 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Bovins	graisse	30 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Bovins	lait	10 µg/kg	La LMR provisoire expire le 31 décembre 2017.
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Bovins	muscle	30 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Bovins	rein	40 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Ovins	foie	150 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Ovins	graisse	250 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Ovins	lait	10 µg/kg	La LMR provisoire expire le 31 décembre 2017.
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Ovins	muscle	100 µg/kg	
Rafoxanide	2016/576	14/04/16	RAFOXANIDE	Ovins	rein	150 µg/kg	
R-cloprosténol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
R-cloprosténol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
R-cloprosténol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
R-cloprosténol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Rhei radix, extraits standardisés et préparations dérivées	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ribonucléate de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement à usage oral
Ricini oleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Rifaximine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait Usage intra-mammaire, sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine, et usage intra-utérin seulement.
Rifaximine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Rifaximine	37/2010	22/12/09	RIFAXIMINE	Bovins	lait	60 µg/kg	
Romifidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage thérapeutique uniquement.
Rosmarini aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Rosmarini folium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Ruscus aculeatus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Ruta graveolens	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Bovins	foie	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Bovins	graisse	500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Bovins	lait	9 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Bovins	muscle	200 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Bovins	rein	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Caprins	foie	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Caprins	graisse	500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Caprins	lait	9 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Caprins	muscle	200 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Caprins	rein	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Equidés	foie	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Equidés	graisse	500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Equidés	lait	9 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Equidés	muscle	200 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Equidés	rein	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Lapins	foie	1500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Lapins	graisse	500 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Lapins	muscle	200 µg/kg	
Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	Acide salicylique	Lapins	rein	1500 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Salicylate basique d'aluminium	2016/2074	25/11/16	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments, à l'exception des bovins, caprins, équidés, lapins et poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Salicylate de méthyle	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.For oral use. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Dinde	foie	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.Not for use in animals producing eggs for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Dinde	graisse + peau	2500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.Not for use in animals producing eggs for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Dinde	muscle	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.Not for use in animals producing eggs for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Dinde	rein	150 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.Not for use in animals producing eggs for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.For oral use. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Salicylate de sodium	1191/201	12/12/12	SALICYLATE DE SODIUM	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement.For topical use only.
Salviae folium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sambuci flos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Saponines de quillaia	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sarafloxacin	37/2010	22/12/09	SARAFLOXACINE	Poulet	foie	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sarafloxacin	37/2010	22/12/09	SARAFLOXACINE	Poulet	graisse + peau	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sarafloxacin	37/2010	22/12/09	SARAFLOXACINE	Salmonidés	muscle + peau	30 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sélénate de baryum	2015/446	17/03/15	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pas d'administration par injection
Sélénate de potassium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sélénate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Selenicereus grandiflorus	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent.
Sélénite de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Serenoa repens	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Sérine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sérotinine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Silicate d'aluminium et de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Silicate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Silybum marianum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Sinapis nigrae semen	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Bovins	foie	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Bovins	graisse	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Bovins	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Bovins	rein	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Caprins	foie	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Caprins	graisse	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Caprins	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sisapronil	2015/2062	17/11/15	Sisapronil	Caprins	rein	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.
Sodium de tosylchloramide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Sodium de tosylchloramide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Sodium de tosylchloramide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Poissons	non applicable	aucune LMR requise	Pour balnéation dans l'eau uniquement.
Solidago virgaurea	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Solvant naphta aromatique léger, avec une concentration de cumène ne dépassant pas 2,5% et une concentration de benzène ne dépassant pas 0,0002%	2018/520	28/03/18	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	Aucune LMR requise µg/kg	A usage cutané uniquement. Uniquement à un volume ne dépassant pas 15 µL de solvant naphta/kg de poids corporel
Somatosalm	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Saumon	non applicable	aucune LMR requise	
Sorbitan sesquioleate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Soufre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Ovins	foie	2000 µg/kg	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Ovins	graisse	500 µg/kg	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Ovins	lait	200 µg/kg	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Ovins	muscle	300 µg/kg	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Ovins	rein	5000 µg/kg	
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	foie	1000 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	graisse	500 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	lait	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	muscle	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spectinomycine	37/2010	22/12/09	SPECTINOMYCINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	rein	5000 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Bovins	foie	300 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Bovins	graisse	300 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Bovins	lait	200 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Bovins	muscle	200 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Bovins	rein	300 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Poulet	foie	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Poulet	graisse + peau	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SOMME DE SPIRAMYCINE ET DE NEOSPIRAMYCINE	Poulet	muscle	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SPIRAMYCINE 1	Porcins	foie	2000 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SPIRAMYCINE 1	Porcins	muscle	250 µg/kg	
Spiramycine	37/2010	22/12/09	SPIRAMYCINE 1	Porcins	rein	1000 µg/kg	
Stéarate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Stéarate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Stéarate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Stéarate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Stéarates de polyéthylène glycol avec des unités 8-40 d'oxyéthylène	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage en tant qu'excipient
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Lapins	foie	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Lapins	graisse	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Lapins	muscle	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Lapins	rein	1000 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Porcins	graisse + peau	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Porcins	muscle	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Porcins	rein	1000 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Tous les ruminants	foie	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Tous les ruminants	graisse	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Tous les ruminants	lait	200 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Tous les ruminants	muscle	500 µg/kg	
Streptomycine	37/2010	22/12/09	STREPTOMYCINE	Tous les ruminants	rein	1000 µg/kg	
Strychni semen	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	jusqu'à l'équivalent de 0.1 mg/kg pc de strychnine par voie orale uniquement
Strychni semen	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	jusqu'à l'équivalent de 0.1 mg/kg pc de strychnine par voie orale uniquement
Strychni semen	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	jusqu'à l'équivalent de 0.1 mg/kg pc de strychnine par voie orale uniquement
Strychnine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	jusqu'à 0.1 mg/kg pc de strychnine par voie orale uniquement
Substances utilisées dans les médicaments vétérinaires homéopathiques	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Toute substance utilisée dans les médicaments vétérinaires homéopathiques à conditions que sa concentration n'excède pas une partie pour dix mille.
Sulfate d'ammonium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de calcium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de cétostéaryle sodique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Sulfate de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de cuivre	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de fer	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de manganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Sulfate de nickel	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfate de zinc	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfogaiacol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Bovins	lait	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg.
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Caprins	lait	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg.
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Ovins	lait	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg. Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg. Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg. Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	37/2010	22/12/09	SUBSTANCE PARENTALE	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	100 µg/kg	le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg. Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez
Symphyti radix	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement pour usage topique sur peau saine
Syzygium cumini	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Tanninum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tartrate de butorphanol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	uniquement par voie intraveineuse
Tartrate de kétansérine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Tau fluvalinate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Abeille	non applicable	aucune LMR requise	
Téflubenzuron	37/2010	22/12/09	TEFLUBENZURON	Salmonidés	muscle + peau	500 µg/kg	
Terebinthinae aetheroleum rectificatum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement
Terebinthinae larcina	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Pour usage topique uniquement

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Terpine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Terpine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Caprins	non applicable	aucune LMR requise	
Terpine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Terpine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Tétracaine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	A utiliser comme anesthésique uniquement
Tétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	300 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Tétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Tétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Tétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Tétracycline	37/2010	22/12/09	SOMME DE LA SUBSTANCE MERE ET DE SES EPIMERES EN 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	600 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.
Théobromine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Théophylline	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Bovins	foie	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Bovins	graisse	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Bovins	lait	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Bovins	muscle	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Bovins	rein	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Caprins	foie	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Caprins	graisse	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Caprins	lait	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Caprins	muscle	100 µg/kg	
Thiabendazole	37/2010	22/12/09	SOMME DE THIABENDAZOLE ET DE 5-HYDROXYTHIABENDAZOLE	Caprins	rein	100 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Thiamphénicol	37/2010	22/12/09	THIAMPHENICOL	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Thiamphénicol	37/2010	22/12/09	THIAMPHENICOL	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Thiamphénicol	37/2010	22/12/09	THIAMPHENICOL	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Thiamphénicol	37/2010	22/12/09	THIAMPHENICOL	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Thiamphénicol	37/2010	22/12/09	THIAMPHENICOL	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Thiamylal	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement par voie intraveineuse
Thiomersal	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement comme conservateur dans les vaccins multidoses à une concentration maximale de 0,02%
Thiopental sodique	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement par voie intraveineuse
Thiosulfate de sodium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Thréonine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Thuja occidentalis	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent.
Thymi aetheroleum	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Thymidine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Thymol	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Dinde	foie	300 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Dinde	graisse + peau	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Dinde	muscle	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Lapins	foie	500 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Lapins	muscle	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Porcins	muscle	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Poulet	foie	1000 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Poulet	graisse + peau	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	SOMME DES METABOLITES POUVANT ETRE HYDROLYSES EN 8-ALPHA-HYDROXYMUTILINE	Poulet	muscle	100 µg/kg	
Tiamuline	37/2010	22/12/09	TIAMULINE	Poulet	oeufs	1000 µg/kg	
Tiaprost	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	
Tiaprost	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Equidés	non applicable	aucune LMR requise	
Tiaprost	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Ovins	non applicable	aucune LMR requise	
Tiaprost	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Bovins	foie	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Bovins	graisse	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Bovins	muscle	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Bovins	rein	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Caprins	foie	2000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Caprins	graisse	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Caprins	muscle	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Caprins	rein	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Not for use in animals from which milk is produced for human consumption.
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Porcins	foie	5000 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Porcins	graisse + peau	800 µg/kg	
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Porcins	muscle	1200 µg/kg	
Tildipirosine	201/2014	03/03/14	TILDIPROSINE	Porcins	rein	10000 µg/kg	
Tiliae flos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des volailles	foie	1000 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des volailles	graisse	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des volailles	lait	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des volailles	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des volailles	rein	1000 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Volailles	foie	1000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Volailles	graisse + peau	75 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Volailles	muscle	75 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Tilmicosine	37/2010	22/12/09	TILMICOSINE	Volailles	rein	250 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Timerfonate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	uniquement comme conservateur dans des vaccins multidoses à une concentration de 0.02%
Toldimphos	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	foie	500 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	graisse	150 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destinés à la consommation humaine.

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	rein	250 µg/kg	Pour les porcins, la LMR graisse concerne " peau et graisse dans les proportions naturelles " Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Volailles	foie	600 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Volailles	graisse + peau	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Volailles	muscle	100 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Toltrazuril	37/2010	22/12/09	TOLTRAZURIL-SULFONE	Volailles	rein	400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Tragacathe	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Trichlorméthiazide	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Triclabendazole	676/2014	19/06/14	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES QUI PEUVENT ETRE OXYDES EN CETO-TRICLABENDAZOLE	Tous les ruminants	foie	250 µg/kg	
Triclabendazole	676/2014	19/06/14	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES QUI PEUVENT ETRE OXYDES EN CETO-TRICLABENDAZOLE	Tous les ruminants	graisse	100 µg/kg	
Triclabendazole	676/2014	19/06/14	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES QUI PEUVENT ETRE OXYDES EN CETO-TRICLABENDAZOLE	Tous les ruminants	lait	10 µg/kg	
Triclabendazole	676/2014	19/06/14	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES QUI PEUVENT ETRE OXYDES EN CETO-TRICLABENDAZOLE	Tous les ruminants	muscle	225 µg/kg	
Triclabendazole	676/2014	19/06/14	SOMME DES RESIDUS EXTRACTIBLES QUI PEUVENT ETRE OXYDES EN CETO-TRICLABENDAZOLE	Tous les ruminants	rein	150 µg/kg	
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Equidés	foie	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Equidés	graisse	100 µg/kg	<p>Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ».</p> <p>Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.</p> <p>Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ».</p> <p>Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</p>
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Equidés	muscle	100 µg/kg	<p>Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ».</p> <p>Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.</p> <p>Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ».</p> <p>Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</p>
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Equidés	rein	100 µg/kg	<p>Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ».</p> <p>Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.</p> <p>Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ».</p> <p>Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</p>
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des équidés	foie	50 µg/kg	<p>Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ».</p> <p>Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.</p> <p>Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ».</p> <p>Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</p>
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des équidés	graisse	50 µg/kg	<p>Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ».</p> <p>Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.</p> <p>Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ».</p> <p>Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</p>

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des équidés	muscle	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des équidés	rein	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine
Triméthoprime	37/2010	22/12/09	Triméthoprime	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des ovins	lait	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles ». Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne « peau et graisse dans des proportions naturelles ». Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine
Trioléate de sorbitan	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Trioxyde de cobalt	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Trioxyde de dimanganèse	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement à usage oral
Trisilicate de magnésium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tristéarate d'aluminium	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Trypsine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tryptophane	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPYRANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Bovins	foie	4500 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Bovins	graisse	200 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Bovins	muscle	300 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Bovins	rein	3000 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Caprins	foie	5400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Caprins	graisse	250 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Caprins	muscle	450 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Caprins	rein	1800 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Ovins	foie	5400 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XYLO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Ovins	graisse	250 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine. Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Ovins	muscle	450 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Ovins	rein	1800 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Porcins	foie	4000 µg/kg	Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Porcins	graisse + peau	300 µg/kg	Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Porcins	muscle	800 µg/kg	Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Tulathromycine	2015/394	10/03/15	(2R,3S,4R,5R,8R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-ÉTHYL-3,4,10,13-TETRAHYDROXY-3,5,8,10,12,14-HEXAMÉTHYL-11-[[3,4,6-TRIDEOXY-3-(DIMÉTHYLAMINO)-β-D-XILO-HEXOPY-RANOSYL]OXY]-1-OXA-6-AZACYCLOPENTADÉCAN-15-ONE EXPRIMÉ EN ÉQUIVALENTS TULATHROMYCINE	Porcins	rein	8000 µg/kg	Une ISRRV de 6000 µg/kg a été établie (EPMAR avril 2015 EMA/CVMP/380257/2014)
Turnera diffusa	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	foie	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	graisse	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	lait	50 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	muscle	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	oeufs	200 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tylosine	37/2010	22/12/09	TYLOSINE A	Toutes les espèces productrices d'aliments	rein	100 µg/kg	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles " Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans les proportions naturelles "
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Porcins	foie	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Porcins	graisse + peau	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Porcins	muscle	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Porcins	rein	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Volailles	foie	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	SOMME DE TYLVALOSINE ET DE 3-O-ACETYLTYLOSINE	Volailles	graisse + peau	50 µg/kg	
Tylvalosine	2016/312	04/03/16	TYLVALOSINE	Volailles	oeufs	200 µg/kg	
Tyrosine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Urée	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Urginea maritima	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent. uniquement à usage oral
Uridine et ses 5' -mono-, 5' -di- et 5' -triphosphates	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Urticae herba	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Valine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Lapins	foie	500 µg/kg	
Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Lapins	muscle	50 µg/kg	
Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Lapins	rein	100 µg/kg	
Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Porcins	foie	500 µg/kg	
Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Porcins	muscle	50 µg/kg	

Tableau 1: Substances autorisées - Règlement (UE) 37/2010 - Mise à jour le 19 novembre 2020

Valnemuline	758/2010	24/08/10	VALNEMULINE	Porcins	rein	100 µg/kg	
Védaprofène	37/2010	22/12/09	VEDAPROFENE	Equidés	foie	100 µg/kg	
Védaprofène	37/2010	22/12/09	VEDAPROFENE	Equidés	graisse	20 µg/kg	
Védaprofène	37/2010	22/12/09	VEDAPROFENE	Equidés	muscle	50 µg/kg	
Védaprofène	37/2010	22/12/09	VEDAPROFENE	Equidés	rein	1000 µg/kg	
Vetrabutine chlorhydrate	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Porcins	non applicable	aucune LMR requise	
Vincamine	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Bovins	non applicable	aucune LMR requise	A n'utiliser que sur l'animal nouveau-né
Virginiamycine	2015/1491	03/09/15	Facteur virginiamycine S1	Volailles	foie	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Virginiamycine	2015/1491	03/09/15	Facteur virginiamycine S1	Volailles	graisse + peau	30 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Virginiamycine	2015/1491	03/09/15	Facteur virginiamycine S1	Volailles	muscle	10 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Virginiamycine	2015/1491	03/09/15	Facteur virginiamycine S1	Volailles	rein	60 µg/kg	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des oeufs destinés à la consommation humaine.
Virola sebifera	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille.
Viscum album	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci
Vitamine A	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B1	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B12	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B2	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B3	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B5	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine B6	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine D	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	
Vitamine E	37/2010	22/12/09	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	non applicable	aucune LMR requise	